

DELIBERATION

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 18+1 P
- votants : 19

Date de convocation
3 décembre 2020

Date d'affichage
3 décembre 2020

L'an deux mil vingt le dix décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio-culturel, salle des élections.

Présents : BEAURÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.
MASTIL Colette, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, DUTRAIT David, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric.

Absent ayant donné pouvoir : AMESLANT Sabrina à DENORMANDIE Frédéric

Secrétaire de séance : Claudia HUARD

OBJET : CAMPING « LES FRENES » : ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2021

Délibération N° 20201012D03

Madame Marie Annick BEAUFRERE, adjointe déléguée à la commission « Camping – Plan d'eau » informe le conseil municipal que, la commission s'est préalablement réunie le 8 décembre dernier, et propose de modifier les tarifs du camping.

Après avoir entendu les suggestions de la commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote les tarifs de location du terrain de camping pour 2021. Ils s'établissent comme suit :

I. CAMPING - CARAVANING

1) Redevance Journalière

a) Pleine Saison : du 1^{er} juin au 15 septembre :

- Emplacement : Tente + voiture : 2.50 €
- Caravane +voiture : 3.50 €
- Camping-car : 3.50 €

Par personne	3.00 €
A partir du 3 ^{ème} adulte	2.00 €
Enfant 3 à 10 ans	1.00 €
Enfant – 3 ans	gratuit

- Forfait 7 jours 2 personnes 90.00 €
- Supplément « grand confort 2,00 € (assainissement individuel)
- Electricité 4.00 €
- Garage mort 3.00 €
- Fourniture de pain de glace..... 0,50 € l'unité
- Fourniture lessive 0.50 € la dose

II . BUNGALOWS :

Capacité : 8 personnes, location à la semaine du 1^{er} juin au 15 septembre.

	Hors Sais.	Pleine Sais. (15 juin – 31 Août)	Ouvriers
. La Semaine	270 €	300 €	250 €
. Le Week-end = 2 nuits (H.S.) :	160 €		
. La nuitée (Hors Sais.) :	110 €		

➤ Arrhes :

- la semaine... 75 €.....84 €
- le week-end 45 €
- la nuitée 30 €

➤ Caution :

- la semaine... 135 €.....150 €.....125 €
- le week-end.. 80 €
- la nuit 55 €

. Ménage l'heure (facultatif) : 25 € quelle que soit la saison

. Forfait chauffage du 31 octobre au 15 avril : 7€/jour

. Location de draps (de dessus, de dessous et taies) :

Pour les locations d'une nuit ou d'un week-end8 € la parure.

. Reconduction du tarif casse pour les bungalows, voir tableau joint en annexe.

En pleine saison, en l'absence de location à la semaine, les bungalows pourront être loués à la nuitée ou par week-end.

III. CHALET « SAINT-JACQUES »

. La nuitée, toutes saisons – pèlerins de Saint Jacques de Compostelle : 7,50 € par personne.

➤ Annulation :

- Jusqu'à un mois avant la date prévue, les arrhes sont remboursées à 100%,
- Jusqu'à 15 jours avant la date prévue les arrhes sont remboursées à 50 %,
- L'annulation faite moins de 15 jours avant la date prévue ne fait pas l'objet d'un remboursement des arrhes.

➤ Aux prix ci-dessus s'ajoute la TAXE de SEJOUR.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

Le Maire,
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat 14/12/2020 publié et notifié le 14/12/2020

Le Maire, Guy GAUTRON

